



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 8 MARS 2019

N°17-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	<b>FINANCES</b>  Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police 2018
Présents	13	
Votants	13	

◇ Convocation du 1<sup>er</sup> mars 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER.

Absents excusés : Mme Déborah MELISSON, M Sylvain LAUNAY

Procuration :

✍ Anita LEPAGE a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés de circulation au centre bourg et notamment aux abords de la RN 171, route qui traverse le bourg du nord au sud avec une fréquentation de plus de 6600 véhicules par jour dont 20 % de poids lourds. Il est envisagé de renforcer la sécurité des piétons et véhicules en stationnement en installant une clôture de protection (lisse et poteaux) le long de la route de l'Océan.

Il s'avère indispensable et urgent de procéder au renforcement de la signalisation horizontale (marquage de passages stop, cédez le passage et passages piétons) pour sécuriser le cheminement piéton, la circulation des usagers rue des Rochettes, La Bactière et au giratoire de Pirudel à l'entrée du bourg.

D'autre part, les jeunes élus du Conseil Municipal d'enfants sont très préoccupés de l'insécurité routière et sollicitent l'achat d'un radar pédagogique mobile.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 5 510,80 € HT.

Les travaux pourraient être entrepris en juin 2019.

Le plan de financement pour la réalisation des travaux serait le suivant :

Autofinancement 5 510,80 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toute pièce relative à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019.

Pour extrait conforme, le 14 mars 2019

Le Maire,

**Monique JAMIN**

Accusé de réception en préfecture  
044-214402240-20190308-17-2019-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2019  
Date de réception préfecture : 15/03/2019